

Bulletin d'information municipale



251, chemin Parker
Dixville (Qc) J0B 1P0
819 849-3037
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30



L'herbicyclage et le feuillicyclage sont une manière simple et efficace de retourner la matière organique au sol et d'en faire profiter votre propre cour. Qui a dit que l'herbe était toujours plus verte chez le voisin?



L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage est une technique très simple et pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon sur votre pelouse après la tonte.

RECYC-QUÉBEC
Québec

L'HERBICYCLAGE : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC LE FEUILLYCLAGE?

La principale différence réside dans la matière organique que l'on tond et laisse sur place : l'herbicyclage concerne les rognures de gazon après la tonte de la pelouse, tandis que le feuillicyclage concerne les feuilles mortes à l'automne.

Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort. L'essaierez-vous?

QUELS SONT LES AVANTAGES?

L'herbicyclage et le feuillicyclage présentent plusieurs aspects bénéfiques :

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport, et ainsi de votre empreinte écologique



LE FEUILLYCLAGE

Le feuillicyclage est une technique simple et pratique qui consiste à laisser les feuilles mortes déchiquetées à l'aide de votre tondeuse sur votre pelouse.

RECYC-QUÉBEC
Québec



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

Encore ce mois-ci, la séance du conseil municipal a attiré beaucoup de citoyens. Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à la rencontre et participer à la vie démocratique de notre municipalité.

La participation a toutefois été si importante que notre salle a rapidement atteint sa capacité maximale. Malheureusement, certaines personnes n'ont pas pu y entrer. Je comprends que cette situation ait pu être décevante et donner l'impression que nous n'étions pas accueillants. Ce n'était évidemment pas notre intention et j'en suis sincèrement désolé. Nous devons toutefois respecter la capacité de la salle pour assurer la sécurité de tous.

La séance s'est également déroulée dans le respect des règles qui encadrent nos assemblées, afin que chacun puisse s'exprimer dans un climat respectueux et équitable, même lorsque les opinions divergent.

Les dernières semaines ont donné lieu à plusieurs échanges et à des prises de position parfois bien différentes concernant le projet éolien. Lors de la séance du 6 octobre, j'ai souhaité revenir sur certains événements et répondre publiquement aux critiques qui m'ont été adressées, ainsi qu'au conseil municipal.

Comme plusieurs personnes n'ont pas pu assister à cette séance, je tenais à vous partager ici l'intégralité de ma déclaration.

«Je tiens à m'adresser à vous ce soir en suivi de notre dernière séance. J'ai reçu plusieurs commentaires de citoyennes et de citoyens, des positifs, des constructifs, et j'ai aussi pris connaissance de la lettre diffusée à toute la population la semaine passée.

D'entrée de jeu, soyons clairs : on peut être en désaccord avec une décision du conseil. On peut s'opposer au projet éolien. On peut questionner le maire et les élus. C'est tout à fait légitime. Nous encourageons le débat démocratique.

La lettre en question remettait directement en cause ma conduite et celle du conseil, je considère qu'il est de mon devoir d'y répondre publiquement ce soir.

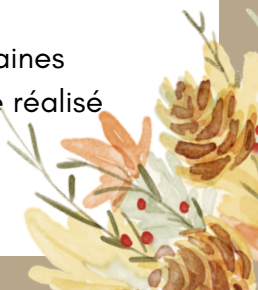
Je le fais donc avec responsabilité, avec respect, mais également avec franchise, et ce, comme je l'ai toujours fait au cours de mes neuf années d'élu municipal.

La question de l'implantation d'éoliennes en est une générale. Oui, un projet est mis de l'avant par un promoteur dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, mais, en fait, autant nous que la MRC agissons présentement dans l'intérêt collectif des citoyens. Par l'entremise du RCI de la MRC ou l'organisation de la dernière soirée d'information, par exemple.

Et, dans ce contexte, je souhaitais rappeler tout ce qui a été fait en termes d'information du public

- Plusieurs séances d'information au niveau régional ;
- Adoption de politiques cadres pour notre région : solaire et éolien ;
- Réalisation de sondage par la MRC ;
- Réponse aux questions posées en séances publiques du conseil de la MRC ainsi qu'au conseil de Dixville.

Je conviens que nous pouvons souhaiter davantage d'information ou être insatisfaits de certaines réponses. Mais affirmer que nous refusons le dialogue ne correspond pas au travail qui a été réalisé jusqu'à maintenant. Et qui continuera de l'être !



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

Parmi ces réponses, ayons l'honnêteté de reconnaître que nous ne les avons pas toutes, tout le temps et de manière publique.

Comme vous le savez, le projet lui-même n'est pas rendu à certaines étapes qui permettraient de donner les détails attendus. Aussi, d'autres relèvent du promoteur, de la MRC ou du gouvernement du Québec.

Comme maire, comme élu responsable, je préfère vous dire clairement qu'une information n'est pas encore disponible plutôt que de donner une réponse approximative simplement pour pouvoir dire que j'ai répondu. Ce ne serait pas respectueux de la population. Mais quand je le peux, je le fais, comme dans Le Palabre.

Les 74 citoyens et citoyennes qui ont signé la pétition qui a mené à la décision du conseil de la dernière séance doivent être entendus et respectés. Une pétition est une expression démocratique importante. Nous l'avons reconnu d'ailleurs en tenant un vote et en recevant la pétition en séance publique.

Or, une pétition ne retire pas au conseil municipal sa responsabilité de décider. Et cela prend un certain courage. Les élus doivent prendre connaissance de la demande, considérer l'ensemble de l'information dont ils disposent et exercer leur jugement.

Certains d'entre nous, en leur âme et conscience, ont voté en faveur de la résolution qui allait dans le sens de la pétition. D'autres ont jugé devoir s'opposer. Selon la loi, d'ailleurs, un vote à égalité est réputé rejeter la résolution. J'aurai donc pu m'abstenir. Ce que je n'ai pas fait, en toute transparence.

Mais soyons très clairs. Voter contre une proposition n'est pas mettre une pétition à la poubelle. C'est exercer le mandat pour lequel nous avons été élus, soit de gouverner.

Comme maire, je me suis donc exprimé pour briser une égalité. J'ai voté contre cette proposition. Je l'assume. Et je veux expliquer pourquoi.

- J'avais eu l'information qu'une résolution allait être déposée à l'assemblée de la FQM demandant au gouvernement la tenue d'états généraux sur les énergies renouvelables. Je souhaitais qu'on puisse voir et analyser la proposition de la FQM avant de demander un BAPE générique. À ce propos, l'assemblée de la FQM s'est prononcée largement en faveur de la résolution sur les États généraux et largement en défaveur de celle sur la tenue d'un BAPE générique
- Aussi, certaines dispositions dans la résolution proposée mettaient le conseil et la municipalité dans une position délicate vs les prochaines prises de positions que le conseil devra prendre.

Vous savez, écouter, n'est pas acquiescer. Consulter, n'est pas promettre que chaque demande sera retenue. Gouverner une municipalité, c'est écouter, obtenir les faits, peser les différentes positions et ensuite décider.

Le dialogue démocratique suppose aussi que des citoyens puissent être en désaccord avec une décision du conseil sans que ce désaccord signifie qu'ils n'ont pas été entendus. Nous entendons une diversité de points de vue.



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

Enfin, je tiens à souligner que je peux accepter que les citoyens et citoyennes aient tout type d'interprétation à mon égard. Toutefois, je n'accepte pas qu'une interprétation de mes agissements soit présentée comme une démonstration de mépris envers la population. Car ce n'est ni mon intention ni ma façon de concevoir le poste que j'occupe. Je le répète, tenir le vote sur la résolution en est la preuve.

Le conseil de Dixville agit d'ailleurs avec beaucoup de rigueur. En ce qui me concerne, aucun conflit d'intérêts n'entrave mon action. Et je vous le répète une énième fois, les conseillers municipaux peuvent être questionnés, mais dans le cadre des règles qui régissent la période de questions. Pour ma part, je ne peux en être juge. La loi est claire, seul l' élu concerné ou la Commission municipale du Québec est en mesure d'adresser ces questions-là.

Je conclurais en vous confirmant que votre municipalité analyse de nouvelles démarches de consultation, que nous pourrons vous détailler une fois que le tout sera complété. De plus, la mise à jour régulière du dossier se poursuivra dans Le Palabre, c'est notre engagement, comme c'est le cas depuis plusieurs mois. À chaque fois, nous donnons toutes les informations sur ce que nous savons, ce que nous ne savons pas encore, qui est responsable de fournir l'information et quelles sont les prochaines étapes.»



SUIVIS DIVERS

Du 23 au 26 septembre, j'ai eu le plaisir de participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, accompagné de la conseillère Maryse Barette. Quelques journées bien remplies, riches en rencontres, en échanges et en information. C'est toujours intéressant de discuter avec des élus de partout au Québec, de découvrir différentes façons de faire et de constater que plusieurs des défis que nous vivons à Dixville sont aussi vécus ailleurs.



Se former et réseauter fait aussi partie de notre rôle comme élus. Ça nous permet d'améliorer nos savoir-faire et nos savoir-être, de revenir avec de nouvelles idées, mais aussi parfois de nous conforter dans les actions que nous avons déjà entreprises. Je reviens donc de Québec avec quelques idées en tête et plusieurs discussions à poursuivre pour Dixville!

Finalement, je tiens à féliciter Mme Sylvie Tanguay, nouvellement élue députée de Saint-François, et remercier Mme Geneviève Hébert pour sa collaboration au cours des 8 dernières années.



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

...EN BREF : LES DÉCISIONS DU CONSEIL



BUDGET 2027 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Budget total pour 2027 : 808 564 \$

Augmentation de 13.45 % par rapport à 2026

Quote-part à payer en 2027 : 51 596.45 \$

Augmentation de 1 265.51 \$ par rapport à 2026

Estimation d'une quote-part additionnelle 2027 pour le nouveau camion-citerne : 5 568.25 \$



POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DIXVILLOIS

Les nouveaux Dixvillois recevront chacun une trousse d'accueil incluant diverses informations pertinentes sur la municipalité de Dixville.



MODIFICATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La séance du conseil du 2 novembre 2026 se tiendra dans le gymnase de l'école Sancta-Maria au 290, chemin Parker

Voir l'avis public plus loin dans le présent journal.



PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 3 DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

La Municipalité de Dixville a approuvé la mise à jour de sa programmation de travaux dans le cadre du programme gouvernemental TECQ 2024-2028, qui permet de financer des projets liés aux infrastructures municipales, notamment les travaux de réfection de la rue Saint-Alexandre.



DÉPÔT DU BILAN D'EAU POTABLE 2025

Grâce aux efforts de chacun, la consommation d'eau potable à Dixville a atteint 180 litres par personne par jour et demeure sous le seuil maximal de 220 litres par personne par jour fixé par le gouvernement du Québec.

Félicitations à tous nos citoyens pour leur contribution et leurs efforts pour une consommation responsable de l'eau!

...EN BREF : LES DÉCISIONS DU CONSEIL LORS D'UNE SÉANCE SPÉCIALE

À la suite de la séance ordinaire du conseil, les élus ont poursuivi leur discussions et en sont arrivés à une entente pour le choix d'une firme de communication qui nous permettra de soutenir notre démarche de consultation de la population. Une séance spéciale a donc été ouverte à 21h54 afin d'entériner cette démarche.



CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET D'ÉOLIENNES FIRME SPÉCIALISÉE EN COMMUNICATION – CATAPULTE

La Municipalité de Dixville a retenu les services de la firme Catapulte afin de l'accompagner dans une démarche de consultation publique sur le projet d'éoliennes.

Cette démarche comprendra la possibilité d'une séance d'information publique et d'un sondage auprès de la population afin de recueillir les préoccupations, les attentes et le niveau d'acceptabilité de la communauté.

Les résultats serviront à éclairer le conseil municipal dans sa prise de décision.



**ANTHONY LAROCHE, AGR.
MAIRE DE DIXVILLE**



LES PROJETS EN COURS À LA MUNICIPALITÉ



NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BUREAU ADMINISTRATIF

Plusieurs travaux sont complétés ou en cours de réalisation:

- Réparation de la brique
- Aménagement de bureaux et locaux supplémentaires
- Rénovations et ajout de salles de bain afin d'accueillir les groupes dans la salle communautaire
- Réparation du revêtement extérieur et peinture
- Réfection de la toiture
- Réparation des drains de fondation
- Réfection des entrées
- Ajout d'un paratonnerre pour être conforme aux normes actuelles
- Plusieurs autres travaux sont encore à venir!



Les travaux d'aménagement de bureaux municipaux et d'une salle communautaire sont possibles grâce à la participation financière de :

Québec 

 **Desjardins**
Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie


NEW HAMPSHIRE
CHARITABLE FOUNDATION

The Neil & Louise
Tillotson Fund

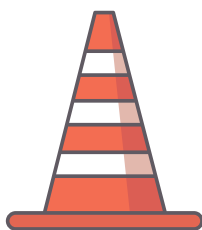
LES PROJETS EN COURS À LA MUNICIPALITÉ

RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ALEXANDRE



Les travaux incluent les nouvelles conduites d'aqueduc, sanitaire et pluviale, ainsi que les travaux de voirie (bordure, asphaltage, etc.).

Les conduites dataient de 1954 et étaient désuètes et à fort risques de bris. De plus, la chaussée était dans un état avancé et n'était pas de largeur suffisante pour une rue municipale. Les travaux permettent également de remettre dans l'emprise de rue les conduites sanitaires qui étaient auparavant sur les terrains adjacents.



**FIN DES TRAVAUX :
FIN OCTOBRE**



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Marie-Soleil Beaulieu, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité de Dixville a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2026, une résolution par laquelle le lieu de la séance ordinaire du 2 novembre 2026 est modifié comme suit :

QUE **la séance ordinaire du 2 novembre 2026**, prévue initialement au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville **est déplacée au gymnase de l'école Sancta Maria sis au 290 chemin Parker, à Dixville ;**

QUE l'heure de la séance demeure inchangée, soit 19h00;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates et lieu demeurent inchangées au calendrier 2026.

Donné à Dixville, ce 8 octobre 2026.

Marie-Soleil Beaulieu
Greffière-trésorière adjointe

La bibliothèque mobile est de retour !



Quand ?



Le vendredi 23 octobre de 9 h 30 à 11 h 30

Où ?



À la salle du conseil municipal . 251 chemin Parker. Dixville





**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
3^e ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL
2025-2026-2027**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Dixville sera, en 2027, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC de Coaticook
294 rue St-Jacques nord
Coaticook, Québec, J1A 2R3

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2-125 de la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donnée à Dixville, le 8 octobre 2026.

Marie-Soleil Beaulieu
Greffière-trésorière adjointe

INVITATION

Portes ouvertes

Innergex souhaite présenter la progression du projet à la population de la MRC de Coaticook



Jeudi 22 octobre 2026

Exposition en continu de 15 h à 20 h

Nous poursuivons l'étude d'un projet de 100 MW et présentons les propositions d'implantation d'éoliennes à Coaticook, Dixville et Saint-Herménégilde.

Cet événement convivial sera l'occasion d'explorer le potentiel éolien du secteur, un panneau d'information à la fois, et d'échanger avec l'équipe. Au plaisir de vous y voir !

Salle L'Épervier

80 Rue Saint-Jacques S
Coaticook, QC J1A 2N8

Pour information :

Camélia Douak
CDouak@innergex.com

